



Conditions générales de vente

➤ OBJET

Les présentes conditions générales de ventes ont pour objectif de définir le cadre des ventes réalisées par la **Sarl HMC LOHEAC** auprès de nos clients tant directement auprès de notre siège social situé au 3 , chemin de Rublard à Lohéac que par l'intermédiaire de notre site internet www.hmc-loheac.com ou bien par téléphone en règlement par Carte Bancaire. Elles prévalent sur tous autres types d'informations, prospectus, explicatifs sur les sites internet de nos prescripteurs y compris les explicatifs que l'on retrouve sur notre site www.hmc-loheac.com.

La société **Sarl HMC LOHEAC** commercialise et organise à l'attention du plus grand nombre des stages de pilotage automobile sur circuit, des stages de pilotage coaching, perfectionnement sur circuit pour les pilotes plus expérimentés.

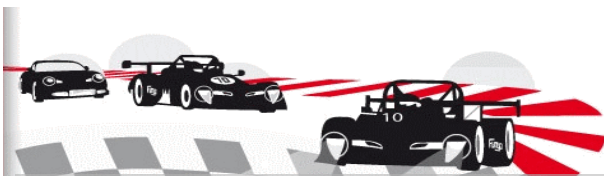
Pour mieux identifier les parties et le principe même de notre activité, il est convenu de dire que le client est le « souscripteur » tandis que la **HMC LOHEAC** est le « prestataire ». La personne qui profite de la prestation est le « bénéficiaire ». Il est possible que le « bénéficiaire » ne soit pas le « souscripteur » en cas de cadeau notamment.

Le fait de passer commande chez **HMC LOHEAC** vaudra consentement définitif et irrévocable de sa part sur les présentes conditions générales de ventes.

1 - VALIDATION DE VOTRE COMMANDE

- **Achat sur notre site internet** www.hmc-lohec.com

Après avoir lu puis coché « j'ai pris connaissance et valide les conditions générales de vente », votre commande est réputée valide à l'instant où vous cliquez sur le bouton « COMMANDER ». Vous devenez alors seul responsable du choix du/des produits et des option(s) acheté(s) sur notre site internet. Vous recevrez un accusé de réception de votre commande.



- Achat avec notre bon de commande papier

Vous pouvez aussi acheter un stage de pilotage **HMC LOHEAC** via notre bon de commande sur simple demande auprès de nos bureaux ou en l'imprimant sur notre site internet et en nous le retournant par courrier accompagné d'un chèque. Les produits et le contenu de la prestation sont identiques à ceux décrits sur notre site internet www.hmc-loheac.com.

2 – BON CADEAU

Après validation de votre commande sur notre site internet, vous pourrez éditer directement un bon cadeau. L'appellation « bon cadeau » ne justifie en rien la validation de votre achat, ceci n'est qu'un moyen de symboliser le cadeau au bénéficiaire.

Seul la réception de votre complet règlement validera votre achat et déclenchera à cette date précise, une validité de 12 mois afin de permettre au bénéficiaire de réaliser le stage de pilotage. Vous pouvez également nous contacter afin que l'on vous fasse parvenir un bon cadeau nominatif par mail ou par courrier.

Un stage de pilotage ne pourra être reporté qu'une seule fois.

3 – VALIDITÉ ET RÉSERVATION DE L'ACTIVITÉ

A – Un stage de pilotage valide chez **HMC LOHEAC** doit être réalisé dans les 12 mois de la date d'achat (expression courante valable 12 mois ou valable 1 an). Il est de la responsabilité du bénéficiaire de prendre les informations nécessaires afin de réserver sa date de stage et de préférence six mois avant la date de péremption de manière à optimiser les disponibilités de date. Le bénéficiaire aura la possibilité d'allonger la validité de son bon cadeau de 6 mois. (selon le motif, cette option peut être payante).

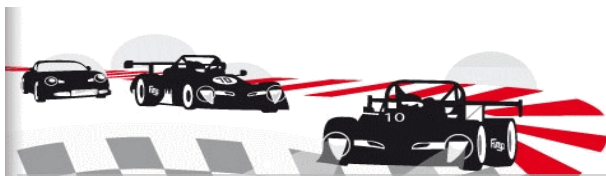
Pour cela, le bénéficiaire devra nous contacter par téléphone 02.99.34.00.29 ou par mail hmc.loheac@wanadoo.fr, ou en nous faisant la demande à nos bureaux.

B – Ensuite, vous recevrez par mail ou par courrier, au maximum 5 jours avant votre date de réservation, votre convocation de stage précisant notamment l'horaire d'accueil et quelques détails utiles pour votre organisation.

C – Options supplémentaires payantes :

Lors de la réservation de date, le bénéficiaire peut souscrire à des options payantes afin d'optimiser la commande initiale :

La vidéo embarquée qui filme l'ensemble du roulage.



4 – PRIX ET PAIEMENT

Les prix affichés sur le site s'entendent TTC (toutes taxes comprises, TVA 20.00 %). Le montant total de votre commande est dû dès sa validation et en attente de recevoir l'intégralité du règlement sans délai.

Ne sont pas considérés comme libérateurs de la dette, la remise d'un numéro de carte bancaire tant que l'accord du centre de paiement n'est pas intervenu, ni la réception d'un chèque ou d'un virement tant que ceux-ci ne sont pas crédités sur notre compte bancaire. Vous pouvez régler votre commande par carte bancaire, chèque, chèque en 3 (trois) fois, virement ou espèces.

- Paiement par carte bancaire

Par téléphone, en nous communiquant les seize (16) chiffres de votre carte, la date d'expiration ainsi que les trois derniers chiffres du cryptogramme au verso de celle-ci. En aucun cas nous aurons besoin de votre code.

Directement sur le site internet, le paiement est réalisé conformément aux conditions du système de paiement SSL et selon les modalités techniques particulières du CIO.

Dans le cas où l'autorisation de paiement serait refusée par votre banque, la commande serait de fait, annulée.

Les codes confidentiels de carte bancaire ne sont en aucun cas demandé. Le paiement sécurisé par carte bancaire utilise le protocole SSL. Toutes les informations concernant votre carte bancaire sont hautement sécurisées par cryptage et ne peuvent faire l'objet d'interception par des tiers.

- Paiement par chèque

1 – Règlement global de la commande par 1 (un) seul chèque.

2 – Règlement global de la commande par 3 (trois) chèques d'un montant identique pour toute commande supérieure à 150 € (sous réserve de l'encaissement global avant la réalisation de la prestation).

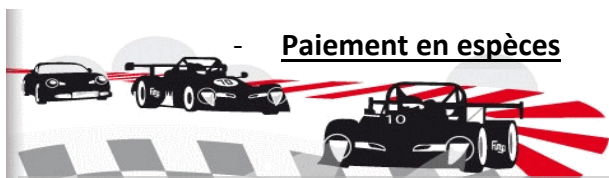
Chèque(s) à l'ordre de **HMC LOHEAC** à envoyer à :

HMC LOHEAC, 3, chemin de Rublard – 35550 Lohéac

Paiement par virement

Pour cela, il vous suffit de nous demander par téléphone, mail ou simple courrier, nos coordonnées bancaires (RIB).

- Paiement en espèces



Ce type de règlement impose d'effectuer le règlement sur place chez **HMC LOHEAC** – 3, chemin de Rublard – 35550 LOHEAC. La somme exacte devra être réglée en Euros en intégralité.

5 – RÉTRACTATION

Le code de la consommation offre au consommateur un droit de rétractation pendant une durée de 14 jours lors d'un achat en ligne (internet) lui permettant d'obtenir le remboursement ou l'échange du produit (article L 121-20).

Cependant, les stages de pilotage réalisés par le prestataire constituent une « prestation de service de loisir fournie à une date ou selon une périodicité déterminée ». En conséquence, en application de l'article L 121-20-4 du Code de la consommation, le client ne dispose pas de ce droit de rétractation.

6 – ANNULATION DE L'ACTIVITÉ

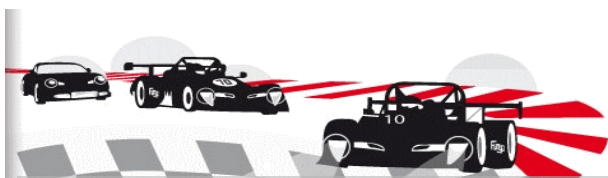
Nous pouvons être contraints de reporter l'activité en cas de très mauvaises conditions météorologiques : neige, verglas, brouillard, très forte pluie avec risque d'aqua-planning. Le seul fait d'évoluer sur un sol glissant (pluie) ne constitue pas une condition suffisante pour reporter l'activité et aussi en cas de force majeure, indépendante de notre bonne volonté (pénurie, guerre, défection de nos prestataires circuits, grève).

Dans ces deux cas, notre responsabilité ne saurait être engagée.

L'activité sera alors reportée à une date ultérieure. Aucune activité ne sera remboursée même partiellement, aucun dédommagement ne sera octroyé.

7 – MODIFICATION DE L'ACTIVITÉ LE JOUR J

Le jour de l'activité, nous pouvons être amenés à modifier le contenu de votre stage en cas de problème technique sur l'une ou l'autre des voitures que vous deviez conduire. Nous vous proposerons alors une prestation de remplacement de valeur égale à réaliser le même jour. Aucun autre dédommagement ne pourra être envisagé pour ce type de problème.



8 – PRESTATION VIDÉO EMBARQUÉE

Nous proposons donc à titre d'option de stage, la vidéo embarquée sur l'ensemble de nos prestations à l'exclusion des « tours découverte du circuit ».

Cette vidéo sera envoyée au stagiaire quelques jours après son stage par courrier sous clé USB ou par mail (lien téléchargeable)

Le client « stagiaire » reconnaît néanmoins que l'option vidéo embarquée est une prestation accessoire et ne serait en aucun cas un élément essentiel et déterminant de la bonne réalisation de sa prestation stage de pilotage.

10 – CAUTION

Une caution de 500 € sera demandée uniquement pour les stages de pilotage sur Proto Funyo et Formule Renault Tatuus 2.0. Le chèque sera à nous remettre le jour du stage. Cette caution sera rendue sitôt le stage terminé si aucune dégradation des véhicules n'est à déplorer.

11 – ASSURANCE PROFESSIONNELLE

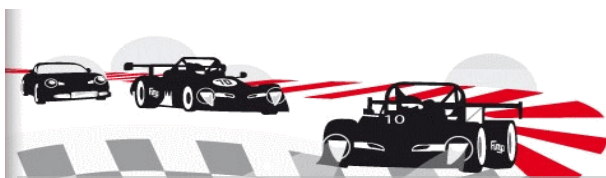
La Société **HMC LOHEAC** est assurée auprès du GAN ASSURANCES par un contrat RC Professionnelle en tant qu'école de pilotage et organisateur de stages sur différents circuits N° FLG10-01499

En conséquence, le stagiaire accepte de ne pas chercher la responsabilité de la Société HMC au-delà des garanties souscrites.

Chaque stagiaire s'oblige le jour à signer un document limitant la responsabilité de la Société **HMC LOHEAC** aux garanties mentionnées ci-dessus pour la partie « individuelle accident ».

D'une manière générale, les bénéficiaires des activités renoncent à rechercher la responsabilité de la société **HMC LOHEAC** au-delà des garanties souscrites. Ils peuvent néanmoins compléter ces garanties à leur frais.

Plus précisément, les bénéficiaires s'engagent à signer une décharge de responsabilité limitant la garantie aux montants souscrits lors de leur arrivée sur le circuit.



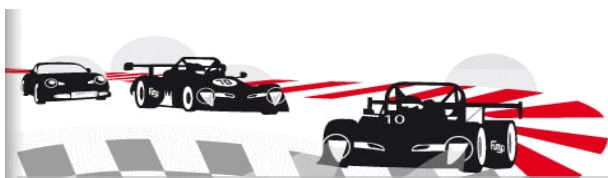
12 – RÈGLES DE COMPORTEMENT DU STAGIAIRE

Préalablement au déroulement du stage, le stagiaire devra :

- Obligatoirement assister au briefing détaillé de l'organisateur
- être titulaire du permis de conduire automobile et reconnaître être apte à conduire, respecter les ordres de sécurité et de conduite donnés par les pilotes-instructeurs et les organisateurs,
- certifier qu'il n'est pas en état d'imprégnation alcoolique ou sous l'effet de médicaments et/ou de produits stupéfiants altérant ses capacités à conduire un véhicule automobile, étant précisé qu'en cas de doute, **HMC LOHEAC** se réserve le droit de contrôler l'imprégnation alcoolique au moyen d'un alcootest et, en cas de refus du participant de s'y soumettre ou s'il s'avérait positif, de refuser l'accès à ses véhicules au participant dont le règlement restera définitivement acquis à **HMC LOHEAC**.
- accepter les risques inhérents à la conduite d'un véhicule à caractère sportif et donner en conséquence décharge à la société **HMC LOHEAC** ainsi qu'à ses dirigeants, organisateurs et pilotes-instructeurs de toute responsabilité en cas d'accident le mettant en cause, pouvant survenir pendant le stage,
- s'engager à respecter scrupuleusement et immédiatement toutes les instructions et consignes des pilotes instructeurs de **HMC LOHEAC**,
- Les prestations sont interdites aux personnes souffrant de troubles cardiaques et d'hypertensions ainsi qu'aux femmes enceintes.
- Le port de la ceinture de sécurité ou du harnais est obligatoire. Les casques sont fournis par **HMC LOHEAC**.
- L'organisateur et les pilotes-instructeurs de **HMC LOHEAC** sont seuls juges pour arrêter un conducteur ou expulser un spectateur estimé dangereux et ceci sans remboursement des sommes versées.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents et sont placés sous leur seule responsabilité.
- Il est interdit de fumer lors du ravitaillement des voitures en essence. Les animaux sont interdits dans l'enceinte du circuit.

13 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La conception graphique, les différents logos, les titres et textes figurant sur notre site internet www.hmc-loheac.com et sur nos différents documents d'informations restent la propriété exclusive de la Sarl **HMC LOHEAC**. Ils ne peuvent être reproduits même partiellement à des fins commerciales, associatives, privées sans l'accord express de la Sarl **HMC LOHEAC**. La marque **HMC LOHEAC** a été déposée à l'INPI et ne peut être reproduite.



14 – INFORMATIQUE

En application de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires pour que votre commande puisse être validée. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant la validation impossible. Vous pouvez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations. Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du code pénal.

15 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive des juridictions dans le ressort duquel se trouve le siège de la Sarl **HMC LOHEAC**.

